

Patrimoine naturel de l'Isère retrouvez votre vraie nature !



Avec plus de 250 espèces d'oiseaux, 83 espèces de mammifères et 2 500 espèces de plantes sauvages, dont 66 d'orchidées, le département de l'Isère accueille une faune et une flore très diversifiées.

Le Conseil général de l'Isère contribue, avec tous les acteurs concernés, à protéger cette diversité, à la restaurer et à l'enrichir, en préservant les espaces naturels, habitats de la faune et de la flore sauvage.

Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

C'est un site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Ce site peut être soumis à une menace particulière (pression urbaine, évolution du paysage, déprise agricole, intensification des cultures...). C'est pour cela que le Conseil général a décidé de contribuer à leur protection en créant le réseau des Espaces Naturels Sensibles sur son territoire. A terme, une trentaine de sites départementaux et une centaine de sites d'intérêt communal et intercommunal seront concernés et constitueront le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère. Le Conseil général participe au réseau alpin des espaces protégés (ALPARC).

The natural protected area of Marais de Montfort

With over 250 species of birds, 83 species of animals and 2500 species of wild flora, the country ("département") of Isère has got an important biodiversity.

The County Council of Isère takes part in the alpine protected areas network called ALPARC and protects its natural heritage through a network of protected natural areas ("Espaces Naturels Sensibles"), to which belongs the Marais de Montfort.

The Marais de Montfort is the last peat bog in the Isère valley near Grenoble and the ultimate refuge for rare orchids. The principal interest lies also in the 3 protected butterflies, that you will be able to discover thanks to a thematic trail about their way of life.



Quelques conseils pour réussir votre visite :

- Afin de préserver la tranquillité de la faune, merci de suivre les sentiers qui ont été aménagés spécialement pour une meilleure observation du paysage et de la faune du marais de Crolles.
- Le caillebotis a été aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.
- En cas de pluie, munissez-vous de bottes.
- N'oubliez pas vos jumelles.
- Soyez attentifs, patients et silencieux : la nature s'ouvrira alors à vous.
- Attention, en dehors des sentiers aménagés, certains secteurs sont dangereux : soyez prudents.

Gestionnaire :
tél. 04 76 48 24 49



De juin à fin août, des guides-nature du Conseil général vous accueillent et vous proposent des visites guidées.

Renseignements : 04 76 00 33 31
ou www.isere-environnement.fr

Un livret d'interprétation est disponible au service environnement du Conseil général et à la mairie de Crolles.

Comment vous rendre sur le site ?

- de Grenoble (15 minutes) :

A41 direction Chambéry,
sortie 24 b Crolles,
puis suivre Crolles.
Ou D1090 direction
Crolles – Le Touvet.



Conseil général de l'Isère - 7, rue Fantin-Latour - BP 1096 - 38022 Grenoble cedex 01
Service environnement : 04 76 00 33 31

Com.CGJ Juin 2010 - Photos : Jean-François Noblet - Jérôme Catlin - Dessins : Hervé Fajniger - Carte : Georges Crisci
esprit public

Espace Naturel Sensible le Marais de Montfort



Réseau des espaces naturels sensibles
Découvrir, aimer, respecter





Partez à la découverte du marais de Montfort

Une zone humide aux multiples fonctions

Un marais aux papillons dans le Grésivaudan

Aux pieds de l'imposante Dent de Crolles, le marais de Montfort est un des derniers marais tourbeux qui couvraient jadis le fond de la vallée du Grésivaudan lorsque l'Isère changeait de lit chaque année. Il constitue un refuge ultime pour plusieurs orchidées rarissimes, des amphibiens remarquables comme le Triton palmé. Son caractère unique lui provient aussi de ses trois papillons

protégés, rares et menacés dans toute l'Europe. C'est l'un d'eux, l'Azuré de la sanguisorbe qui va vous guider parmi les prairies humides, les hautes herbes, les mares et les saules du marais en vous dévoilant tout au long du sentier du papillon.

Bonne visite !



Le sentier du papillon

Tout en cheminant à travers les paysages variés du marais, vous allez découvrir la vie étonnante de ce magnifique papillon bleu qu'est l'Azuré de la sanguisorbe : pourquoi a-t-il besoin de cette fleur brun rouge pour survivre ? Quel est le rôle de cette fourmi des marais dans la survie de la chenille ?

Vous découvrirez ainsi la complexité et la richesse des équilibres écologiques des zones humides où la faune et la flore sauvages sont étroitement imbriqués. Vous ferez enfin connaissance avec les autres papillons que sont le Fadet des laîches ainsi qu'avec de nombreux autres hôtes des marais.



Fadet des laîches



Fleur de sanguisorbe

Des espèces typiques des milieux humides

Le marais constitue un véritable refuge pour des espèces d'intérêt patrimonial. Ainsi, 271 espèces végétales (étude Gentiana) ont été recensées, dont le cirse de Montpellier, la gymnadène odorante ou encore le pigamon jaune. Quelques plantes médicinales

Gymnadène
odorante



nales comme la guimauve officinale (efficace contre la toux) ou la reine des prés (lutte contre la fièvre et les maux de tête) sont également bien implantées. Si vous êtes attentifs et patients, vous pourrez peut-être entendre et voir la Rousserole verderole, le pic vert, le faucon crécerelle ou bien le milan noir.



Agrion de mercure

27 espèces de libellules ont également été inventoriées sur le site, soit un tiers des espèces présentes en Isère.

Sympetrum sanguinum



Un site protégé et restauré à découvrir

Conscient de la valeur écologique du marais, le Conseil général de l'Isère a classé le site comme espace naturel sensible départemental. La gestion en a été confiée à l'agence AVENIR, conservatoire d'espace naturel de l'Isère qui a élaboré en concertation avec la commune de Crolles, les propriétaires et usagers du site le plan de préservation et d'interprétation qui définit les objectifs de conservation et d'animation du site :

- restaurer le fonctionnement hydrologique du marais afin de conserver toutes les espèces inféodées à l'eau de surface

• préserver et entretenir les habitats naturels de prairies tourbeuses humides abritant les papillons, les orchidées, les oiseaux et les amphibiens remarquables ainsi que les rosilières et les boisements alluviaux.

- faire connaître le patrimoine naturel du marais au plus grand nombre.



Faucon crécerelle

- Limite de l'arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB)
- Espace Naturel Sensible
- Route
- Sentier du papillon
- Chemin en caillebotis
- Chemin
- Ruisseau ou Fossé
- Bois
- Prairie
- Culture

